

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Financement du contrat

Thème ou intitulé	Durée maximum	Taux de prise en charge (forfait)
Titres & diplômes inscrits au RNCP, de niveau 3, 4 et 5 reconnus dans la CCN de la branche, notamment BAC PRO et le BTS Coiffure (hors CAP métiers de la coiffure)	Jusqu'à 36 mois	15 € / h
BP coiffure	Jusqu'à 24 mois	15 € / h
CAP métiers de la coiffure (point particulier)	Jusqu'à 12 mois	12 € / h
Autres Titres & diplômes, inscrits au RNCP	Jusqu'à 24 mois	9,15 € / h
CQP responsable de salon (voir centres de formation habilités en annexe)	Jusqu'à 10 mois	15 € / h
Autres CQP inscrits ou non-inscrits au RNCP	Jusqu'à 12 mois	9,15 € / h
Qualifications reconnues dans les classifications d'une convention collective	Référentiel	15 € / h
Contrat expérimental	Référentiel	9,15 € / h
Contrats renforcés (publics prioritaires), y compris le contrat expérimental	Référentiel	26 € / h

Décision de votre branche professionnelle

Formation en distanciel : dans le cadre de certification et diplôme métiers de la coiffure, **les modules de formation pratique en distanciel ne seront pas pris en charge.**

La pratique doit être dispensée impérativement au sein de l'organisme de formation ou CFA dans lequel est inscrit l'alternant.

La partie théorique uniquement sera tolérée en distanciel.

Durée du contrat

Entre 6 et 12 mois, jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires*.

Décision de votre branche professionnelle

La durée du contrat peut être portée jusqu'à 24 mois pour :

- L'obtention d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle, de niveaux 3 à 5 (CAP à Bac + 2), reconnu dans les classifications de la CCN de la coiffure ;
- L'acquisition d'une formation qualifiante reconnue dans les classifications de la CCN de la coiffure.

Durée de la formation

Entre 15 % et 25 % de la durée du contrat, sans être inférieure à 150 heures.

Décision de votre branche professionnelle

20 % maximum de la durée totale du contrat lorsqu'il a pour objet l'obtention d'un diplôme ou d'un titre de niveau 3 à 5 [CAP/BEP, Bac et Bac +2], ou d'une formation qualifiante reconnue dans la CCN de la coiffure.